

La prestigieuse récompense "Fleur d'or" remise à la ville d'Auch



La prestigieuse récompense "Fleur d'or" remise à la ville d'Auch

« Tant pis pour Paris, nous vous avons ici. Nous sommes très heureux de vous recevoir pour vivre ce moment de récompense », déclarait le maire, Christian Laprèbende, lors de l'ouverture de la cérémonie de remise du trophée « Fleur d'or* » ce mardi 1er juin au théâtre de verdure du jardin Ortholan. Une cérémonie qui devait se tenir à Paris mais la pandémie a remis tout en question. Voilà donc pourquoi la vice-présidente du Conseil Régional de d'Ile-de-France en charge du tourisme, Hamida Rezeg, est venue à Auch accompagnée de la directrice du Conseil national des villes et villages fleuris, Martine Lesage, et de la chargée de mission au Comité régional du tourisme d'Occitanie, Maryse Boy. Une cérémonie qui s'est déroulée aussi en présence de Françoise Carrié, adjointe au maire chargée de la nature en ville, du cadre de vie, d'Alain Péres, responsable du service de l'environnement à la ville d'Auch et devant une bonne cinquantaine d'ouvriers municipaux.

Une cérémonie qui fut l'occasion de rappeler que la ville a reçu sa première fleur en 1998, le prix national de l'arbre en 2000, le prix de l'aménagement des gares en 2008 et quatrième fleur en 2017. Et aujourd'hui « la récompense suprême avec cette fleur d'or, inattendue, qui nous a particulièrement touché. Pour cela je tiens à saluer l'implication de tous les agents de la collectivité qui œuvrent quotidiennement à l'entretien et à la préservation du patrimoine. Je salue aussi en particulier Alain Péres qui a su orchestrer le travail entre toutes les équipes ».

Place de la nature en ville

« Il nous reste à continuer car dès demain un nouveau challenge nous attend avec l'aménagement de 4 ha d'espace public au quartier Espagne dont 1,5 ha d'artificialisation qui sera rendu à la ville », confiait Christian Laprèbende en conclusion de la cérémonie.

Fleur d'or : Attribué aux communes "4 Fleurs" qui présentent une démarche exemplaire, ce trophée millésimé est valable un an et ne peut être attribué qu'une seule fois pendant une période de six ans.

Pour 2020 le trophée les « Fleurs d'or » a été remis aux villes d'Alès, Auch, La Roche-sur-Yon et Mimizan. Depuis sa création en 2008, le trophée « Fleur d'or » a été attribué à une quarantaine de communes.



Christian Laprèbende a ouvert la cérémonie du trophée "Fleur d'or".



Remise du trophée par Hamida Rezeg, vice-présidente du Conseil Régional de d'Ile-de-France en charge du tourisme.



P1690918.JPG



Le maire, Christian Lapr bende, est all    la rencontre des agents municipaux pour leur montrer le troph e d'or "dont le m rite leur revient".



P1690932.JPG